

A7 FRIGO ASSISTANCE

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 800 000 euros
Siège social : PRE DU CLOS
07290 SATILLIEU
440 588 192 RCS AUBENAS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er OCTOBRE 2024**

L'an 2024,
Le 1er octobre,
A 8 heures,

Monsieur Frédéric POINARD,
demeurant Les Claux
10 Rue du Moulin 07290 ST ROMAIN D AY,

Propriétaire de la totalité des 900 parts sociales de 888,89 euros composant le capital social de la Société
A7 FRIGO ASSISTANCE,

Associé Unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Non remplacement d'un Gérant démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, prend acte de la démission de Monsieur Denis GALAMBAUD de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Frédéric POINARD

